

Louis Veillot, L'Univers et l'intervention des laïcs dans les affaires de l'Église de France au milieu du XIXe siècle

Arthur Hérisson

► **To cite this version:**

Arthur Hérisson. Louis Veillot, L'Univers et l'intervention des laïcs dans les affaires de l'Église de France au milieu du XIXe siècle. *Revue d'histoire de l'Église de France, Société d'histoire religieuse de France*, 2014, 100 (2), pp.333-354. 10.1484/j.rhef.5.103439 . halshs-02910396

HAL Id: halshs-02910396

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02910396>

Submitted on 2 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Louis Veillot, *L'Univers* et l'intervention des laïcs dans les affaires de l'Église de France au milieu du XIX^e siècle *

Version *postprint* de l'article publié dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*, 2014, t. 100, p. 333 à 354.

« L'Église, écrit en 1852 M^{gr} Dupanloup, a beaucoup moins à craindre de ceux qui l'attaquent au dehors que de ceux qui, sans caractère et sans mission, prétendent la gouverner au dedans¹. » Par ces paroles, l'évêque d'Orléans entend dénoncer l'influence croissante dont jouit alors le journaliste Louis Veillot auprès des catholiques français. Depuis le milieu des années 1840, ce dernier avait en effet réussi à donner à *L'Univers*, le journal où il écrivait et dont il devint définitivement rédacteur en chef en 1848, une place centrale dans les débats internes à l'Église de France.

Le rôle du journaliste dans le triomphe des idées intransigeantes aux dépens des tenants d'une position plus conciliante vis-à-vis de la société moderne est bien connu des historiens². *L'Univers* fut ainsi l'un des principaux vecteurs de la diffusion de ces idées au sein du bas clergé. Plus généralement, la place de la presse religieuse dans les débats qui secouèrent le catholicisme français a été largement étudiée : à ce titre, *L'Univers* était décrit comme le grand représentant du catholicisme intransigeant, tandis que *Le Correspondant* était l'organe des catholiques libéraux³. Une telle analyse reste cependant partielle. Dans le domaine politique, on le sait, la presse a

* Nous remercions Philippe Boutry et Gilles Pécout pour les conseils qu'ils nous ont prodigués tout au long de nos recherches.

¹ F. Dupanloup, *Lettre de monseigneur l'évêque d'Orléans sur l'emploi des auteurs profanes, grecs et latins dans l'enseignement classique et Mandement du même prélat au sujet des attaques dirigées par divers journaux, et notamment par le journal L'Univers, contre ses Instructions relatives au choix des auteurs pour l'enseignement classique dans ses séminaires*, Saint-Brieuc, 1852, p. 57.

² On consultera à ce sujet A. Gough, *Paris et Rome. Les catholiques français et le pape au XIX^e siècle*, trad. fr., Paris, 1996 (Églises-sociétés) [éd. orig., Oxford, 1986].

³ Sur les catholiques libéraux, on se référera utilement aux anciens mais toujours précieux actes du colloque de Grenoble : *Les catholiques libéraux au XIX^e siècle : actes du colloque international d'histoire religieuse de Grenoble (30 septembre-3 octobre 1971)*, Grenoble, 1974 (Coll. du Centre d'histoire du catholicisme, 11).

occupé tout au long du XIX^e siècle une place de plus en plus importante. Son rôle dans les révolutions de 1830 et de 1848 témoigne de la manière dont elle pouvait contribuer à la remise en cause et au renversement des autorités traditionnelles et des pouvoirs établis⁴. En jetant le discrédit sur les hommes au pouvoir, en diffusant des idées nouvelles, en contribuant enfin à l'émergence d'une opinion publique, les journaux eurent un rôle majeur dans l'histoire de notre pays.

Au milieu du XIX^e siècle, en France, l'autorité dans l'Église est d'abord détenue par les évêques, qui ont vu leurs pouvoirs être considérablement renforcés par le concordat de 1801⁵. De manière régulière, leur « despotisme » est dénoncé, sans succès, par une partie du bas clergé. À partir des années 1840, cependant, la remise en cause de l'autorité épiscopale est davantage le fait de laïcs qui entendent s'engager pleinement dans les affaires de l'Église. Si cette intervention a pu prendre des formes très différentes, c'est peut-être le journalisme qui fut la plus déconcertante pour les contemporains⁶. Notre propos ici est de reconsidérer les polémiques soutenues par Louis Veillot contre nombre d'hommes d'Église en les étudiant non plus simplement en tant que débats d'idées, mais en tant que luttes de pouvoir au sein du catholicisme français. Si le journaliste s'attira l'hostilité d'un nombre croissant d'évêques au cours des décennies 1840 et 1850, c'est en effet largement parce que l'émergence de la presse catholique laïque représentait un phénomène nouveau dont les conséquences risquaient de remettre en cause l'influence épiscopale. À travers le cas de Louis Veillot, nous désirons ainsi saisir les réactions suscitées par l'émergence au sein du catholicisme français d'une autorité d'un type jusque-là inédit, tirant sa légitimité non pas des Écritures mais de son rôle dans la société et des

⁴ Chr. Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, 2004 (L'univers historique), p. 10-11 : « La mobilisation et la protestation des journaux et des journalistes et des milieux politiques libéraux ont été l'étincelle de la révolte populaire victorieuse [en 1830]. [...] C'est la première fois que les journaux l'emportent sur un pouvoir autoritaire en réussissant une mobilisation politique effective. C'est donc la première fois qu'on peut parler d'un pouvoir médiatique sur les masses, socialement mesurable et politiquement décisif. »

⁵ S. Blenner-Michel, « L'autorité épiscopale dans la France du xix^e siècle », dans *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 18 (septembre-décembre 2012), en ligne, à l'adresse : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=18&rub=dossier&item=175> [site consulté le 29 juin 2014]. Plus généralement, sur l'épiscopat français à l'époque concordataire, on pourra consulter J.-O. Boudon, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) : origines, formation, nomination*, Paris, 1996 (Histoire religieuse de la France, 9), et S. Blenner-Michel, *Une élite dans la France du XIX^e siècle : les évêques concordataires face au modèle romain (1802-1906)*, thèse de doctorat, histoire contemporaine, dir. J.-M. Mayeur, univ. Paris-IV, 2006.

⁶ La question de la place des laïcs dans l'Église n'était bien entendu pas nouvelle au XIX^e siècle et ne reçut pas alors de solution définitive. On constate toutefois que l'époque est marquée par un engagement croissant du laïc, qui dépasse les formes traditionnelles de l'action sociale ou charitable. Témoignent par la suite des interrogations autour du rôle des laïcs plusieurs ouvrages du P. Congar, notamment *Jalons pour une théologie du laïc*, Paris, 1953 (Unam sanctam, 23), et, dans une perspective plus historique, *Laïc*, Paris, 1976 (D.S., 4).

soutiens dont elle dispose : celle du journalisme catholique laïque. Avant de nous intéresser plus précisément aux enjeux soulevés par ce phénomène, il importe de revenir sur les événements qui amenèrent au milieu du XIX^e siècle les laïcs à intervenir dans les affaires de l'Église.

Une « invasion des laïques dans le domaine des questions religieuses »⁷

*Les débuts : la question de la liberté d'enseignement*⁸

On ne peut comprendre la place occupée par *L'Univers* au sein du catholicisme français à partir de la fin des années 1840 et l'hostilité de nombreux hommes d'Église à son encontre si l'on n'a à l'esprit la méfiance que suscitait plus généralement alors toute tentative de la part des laïcs d'intervenir trop directement dans les affaires religieuses.

Au début des années 1840, en effet, les hommes d'Église, et notamment les évêques, considèrent le plus souvent que les laïcs doivent se tenir à l'écart de telles questions. C'est ce qui explique le faible nombre des soutiens que reçoit Charles de Montalembert lorsqu'il publie en 1843 *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*⁹, ouvrage où il appelle les laïcs à se mobiliser contre le monopole de l'Université, et lorsqu'il fonde un Comité pour la défense de la liberté d'enseignement¹⁰. Quand l'évêque de Langres, M^{gr} Parisis, encourage l'initiative du comte¹¹, il fait alors figure d'exception¹². Assez rapidement, la méfiance des hommes

⁷ L'expression est utilisée par Louis Veuillot dans une brochure consacrée à M^{gr} Parisis (L. Veuillot, *Œuvres complètes*, éd. Fr. Veuillot, Paris, t. X, 1929, p. 416).

⁸ Sur cette question, l'étude la plus récente est celle de S. Milbach, *Les chaires ennemies. L'Église, l'État et la liberté d'enseignement secondaire dans la France des notables (1830-1850)*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, histoire, dir. J.-Fr. Chanet, univ. Charles-de-Gaulle Lille-III, 2011.

⁹ Montalembert n'est alors pas le seul laïc à prendre position sur cette question, puisque à la même époque Louis Veuillot publie une *Lettre à M. de Villemain*, qui eut un franc succès (S. Milbach, *Les chaires ennemies...*, p. 261).

¹⁰ R. P. É. Lecanuet, *Montalembert d'après son journal et sa correspondance*, Paris, t. II, *La liberté d'enseignement (1835-1850)*, 1898, p. 173 : « La plupart [des évêques] hésitaient ; M^{gr} Affre manifestait pour l'action publique une véritable répulsion. » Ch. Guillemant, *Pierre Louis Parisis*, Paris, t. II, *Le champion de l'Église*, 1917, p. 80 : « Dans une discussion avec le grand orateur catholique, [l'archevêque de Rouen] avait soutenu que *les laïques n'avaient aucune mission*, et que ce qu'ils pouvaient faire de mieux, c'était de prier, pendant que les évêques réclamaient. »

¹¹ P.-L. Parisis, *Lettre de M^{gr} l'évêque de Langres à M. le comte de Montalembert sur la part que doivent prendre aujourd'hui les laïques dans les questions relatives aux libertés de l'Église*, Paris, 1845.

¹² Cf. E. Veuillot, *Louis Veuillot*, Paris, vol. I, 1899, p. 516-517. S. Milbach, *Les chaires ennemies...*, p. 406-415, donne plusieurs explications à la méfiance de l'épiscopat à l'égard du parti catholique. Les évêques semblent avoir craint que celui-ci ne provoquât un réveil des

d'Église va cependant se concentrer sur une des formes que prend cette intervention des laïcs : le journalisme. La presse religieuse laïque est alors en plein développement en France¹³, et la légitimité de son existence est régulièrement remise en cause, comme en témoignent les nombreuses attaques dont elle est l'objet. Tout à fait représentative de ces critiques est la *Lettre sur le journalisme religieux*¹⁴ publiée en 1845 par Henri Bernier, vicaire général d'Angers¹⁵. Ce dernier dénonçait les « écarts imputables, selon [lui], au journalisme religieux et à sa fâcheuse influence »¹⁶. Il signalait notamment que les procédés employés par le journalisme et inhérents à sa nature étaient en contradiction avec les devoirs qu'il convenait de s'imposer lorsque l'on traitait d'un sujet aussi grave que la religion. L'expression « journalisme religieux » apparaissait dès lors comme une espèce d'oxymore¹⁷. La critique de Henri Bernier portait par conséquent non pas sur un journal religieux en particulier — même si *L'Union de l'Ouest* était visée par l'auteur — mais sur le journalisme religieux dans son principe même. Bernier dénonçait par ailleurs la tendance des journalistes laïques à s'arroger, bien qu'ils fussent sans mission dans l'Église, le droit de remettre en cause l'autorité des hommes d'Église, et en premier lieu celle des évêques¹⁸.

tensions religieuses, dont témoignait le renouveau de l'anticléricalisme en 1844, et que ses prises de position n'aboutissent à une division publique du clergé français. Par ailleurs, le risque de voir le spirituel être compromis dans une lutte politique ainsi que le souvenir des errements de *L'Avenir*, auquel Montalembert avait participé, renforcèrent cette méfiance.

¹³ Sur la presse au XIX^e siècle, les deux meilleurs ouvrages sont ceux de Chr. Charle, *Le siècle de la presse...* et de D. Kalifa, Ph. Régner, M.-É. Thérenty et A. Vaillant (dir.), *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Paris, 2011 (Opus magnum). Rappelons aussi Cl. Bellanger, J. Godechot, P. Guiral et F. Terrou (dir.), *Histoire générale de la presse française*, Paris, t. II, *De 1815 à 1871*, 1969. Sur la presse religieuse — dirigée ou non par des laïcs — à cette époque, on consultera avec intérêt la contribution de Philippe Boutry dans le dernier livre cité (p. 437-444) ainsi que S. Milbach, « Les catholiques libéraux et la presse entre 1831 et 1855 », dans *Le mouvement social*, n^o 215 (avril-juin 2006), p. 9-34. Philippe Boutry note que le développement de ce type de presse a suivi en France plusieurs étapes, parmi lesquelles se distingue la Restauration, avec la naissance en 1814 de *L'Ami de la religion et du roi* et les parutions du *Mémorial catholique* (1824-1829) des abbés Gerbet et Salinis ainsi que du premier *Correspondant* (1829-1831). La révolution de 1830 marqua par la suite un nouveau moment, dominé par la création de *L'Avenir* par Lamennais, Lacordaire et Montalembert (1830), qui vendit jusqu'à mil cinq cents exemplaires, notamment au sein du jeune clergé. Cependant, dès novembre 1831, la publication de ce journal, qui suscitait l'hostilité de l'épiscopat, fut suspendue. La condamnation de la plupart des thèses qu'il défendait par l'encyclique *Mirari vos* provoqua alors largement une nouvelle mutation de la presse religieuse, qui se caractérisa par l'émergence de journaux intransigeants, dont *L'Univers* était le meilleur représentant

¹⁴ H. Bernier, *Lettre sur le journalisme religieux*, Angers, 1845.

¹⁵ Sur Henri Bernier, voir A. Houtin, *Un dernier gallican : Henri Bernier, chanoine d'Angers (1795-1859)*, 2^e éd., Paris, 1904.

¹⁶ H. Bernier, *Lettre sur le journalisme religieux...*, p. 1.

¹⁷ *Ibid.*, p. 4-5.

¹⁸ *Ibid.*, p. 11.

Cependant, dans la question de la liberté d'enseignement, l'échec des négociations entre l'épiscopat et le Gouvernement convainquit les évêques, malgré la réticence initiale de nombre d'entre eux, d'accepter le concours des laïcs, et notamment celui de la presse, pour obtenir la fin du monopole de l'Université sur l'enseignement¹⁹. C'est cette tactique qui allait permettre en 1850 le vote de la loi Falloux.

La polémique qui divisa les catholiques français au sujet de la loi, dénoncée par Louis Veuillot et *L'Univers* comme un compromis honteux, renforça néanmoins la méfiance qui existait déjà à l'encontre du journalisme laïque. D'après Anita Rasi May, qui s'appuie sur les papiers Dupanloup, nombre d'évêques initialement défavorables au projet de Falloux finirent d'ailleurs par s'y rallier par crainte de voir s'éterniser une polémique qui profitait à *L'Univers*²⁰. C'est cette même inquiétude qui, quelques semaines après le vote de la loi, poussa M^{gr} Parisis, sur les prières de plusieurs évêques, à exprimer son opinion sur le journalisme religieux laïque, sous la forme d'une nouvelle lettre à Montalembert²¹. L'évêque signalait que sa prise de position de 1844 avait été interprétée comme un encouragement à la presse religieuse. Aussi désirait-il aborder plus en détail cette question. Il rappelait tout d'abord la puissance du journalisme moderne, en évoquant ses responsabilités dans les révolutions de 1830 et de 1848²². Dès lors, il importait de s'interroger sur le rôle que pouvait jouer dans l'Église le journalisme, qui en politique était apparu comme un élément favorisant une remise en cause de l'ordre établi :

« Le journalisme est [...] aujourd'hui, parmi nous, une puissance énorme, surtout pour détruire. Or, cette puissance, si redoutable dans les États, est entrée dans l'Église, où nous avons compris qu'elle ne serait admise que comme simple et docile auxiliaire. Jamais dans nos paroles, même les plus encourageantes, nous ne lui avons reconnu d'autres titres ; et jamais surtout nous n'avons entendu qu'un journal catholique, fût-il rédigé par des prêtres, discuterait les choses même purement extérieures de l'Église, comme d'autres journaux discutent les choses de l'État²³. »

Comme il l'avait déjà dit dans sa lettre de 1844, Parisis répétait que l'action des laïcs en ce qui concernait les affaires de l'Église ne pouvait être conçue que comme celle d'un « simple et docile auxiliaire » de l'action des évêques. Il insistait à nouveau sur la nécessité pour les laïcs d'obéir à l'Église et de ne pas essayer d'en discuter l'organisation, comme pouvaient le faire

¹⁹ A. R. May, « The Falloux Law, the Catholic Press and the Bishops : Crisis of Authority in the French Church », dans *French Historical Studies*, t. 8 (1973), p. 82.

²⁰ *Ibid.*, p. 89.

²¹ Ch. Guillemant, *Pierre-Louis Parisis...*, t. II, p. 412-413. La lettre aurait dû à l'origine être adressée à *L'Univers*, mais M^{gr} Parisis ne voulut pas avoir l'air de trop prendre à parti ce journal.

²² P.-L. Parisis, *Seconde lettre de M^{gr} l'évêque de Langres à M. de Montalembert sur la part que peuvent prendre les laïques dans les discussions relatives aux affaires de l'Église*, Paris, 1850, p. 4.

²³ *Ibid.*, p. 5.

les journalistes à propos de l'État. En effet, une telle attitude ne pouvait qu'avoir des conséquences désastreuses dans l'Église. L'idée d'un droit des peuples à choisir les dépositaires du pouvoir civil, invoquée par les journaux pour s'ingérer dans les affaires de l'État, signalait l'évêque, devenait une hérésie si on l'appliquait à l'Église, puisque, dans celle-ci, le pouvoir vient « immédiatement de Dieu par la hiérarchie des premiers pasteurs »²⁴. Dès lors, l'évêque de Langres dénonçait les journaux catholiques qui avaient cherché à montrer la voie aux croyants sans se soucier des paroles de l'épiscopat et parfois même en allant à l'encontre de celles-ci. Il rejetait plus généralement toute idée de participation des laïcs au gouvernement de l'Église *via* l'influence du journalisme²⁵. Parisis reconnaissait toujours l'utilité du journalisme religieux laïque pour l'Église. Ses critiques, cependant, étaient d'autant plus importantes qu'elles émanaient de l'évêque qui s'était montré le plus favorable à l'intervention des laïcs dans les questions religieuses et qui avait, par sa première lettre, conforté Montalembert dans son initiative.

La mobilisation en faveur de la liberté d'enseignement avait ainsi vu se poser pour la première fois avec acuité le problème de l'intervention des laïcs dans les affaires de l'Église. La méfiance suscitée par cette intervention était notamment due au fait que les modalités de cette lutte n'étaient pas consensuelles. Les désaccords existaient en effet aussi bien sur sa forme — placer, comme le fit Montalembert, la question sur le terrain du droit commun, sans faire valoir un quelconque droit spécial de l'Église — que sur le fond — en témoignent les problèmes posés par le vote de la loi Falloux. Dans l'ensemble, cet épisode représentait toutefois une première victoire pour les partisans d'un plus grand rôle des laïcs. La stratégie parlementaire de Montalembert, qui avait échoué sous le régime de Juillet, avait fini par porter ses fruits en permettant au comte de Falloux, devenu ministre, de faire préparer la loi qui fut votée en 1850²⁶. Un journal catholique — *L'Univers* — pouvait par ailleurs se féliciter de ce que son engagement au cours des années 1840 lui avait donné une tout autre dimension au sein du catholicisme français. Fort de sa puissance nouvelle, c'était lui qui allait, au début des années 1850, donner raison à une partie des craintes de l'épiscopat au sujet de l'influence perturbatrice des laïcs sur le gouvernement de l'Église.

« *Que Veillot sur Sibour crève sa poche au fiel* »²⁷

Les différentes querelles qui opposent au début des années 1850 Louis Veillot à un certain nombre d'évêques français vont aboutir

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*, p. 9.

²⁶ Sur les changements apportés par la Seconde République en matière de politique religieuse, voir J. Lalouette, « La politique religieuse de la Seconde République », dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 28 (janvier-juin 2004) [« Religion, politique et culture au XIX^e siècle »], p. 79-94.

²⁷ V. Hugo, « Force des choses », dans *Châtiments*, Genève-New York, 1853, p. 323.

progressivement à une clarification de la situation du journalisme laïque au sein du catholicisme français et à une relative autonomisation de celui-ci par rapport à l'autorité épiscopale, sanctionnée dès 1853 par l'encyclique *Inter multiplices*. Il est impossible de revenir ici sur l'ensemble des polémiques dans lesquelles Veillot et son journal furent alors impliqués²⁸. Aussi nous contenterons-nous de nous intéresser à trois d'entre elles, qui sont particulièrement révélatrices des tensions que l'influence croissante de *L'Univers* auprès des catholiques suscita.

Le 31 août 1850, l'archevêque Sibour décide de faire publier un des décrets adoptés par le concile de la province de Paris. Celui-ci concernait « les écrivains qui traitent des matières ecclésiastiques » et était suivi d'un avertissement à *L'Univers*²⁹. Après avoir pour la forme reconnu brièvement les services rendus par *L'Univers* à l'Église, Sibour se plaignait de voir les journaux enseigner et bientôt gouverner dans l'Église à la place des évêques : il désignait le journal de Louis Veillot comme principal fautif. La liste des faits qui lui étaient reprochés était longue : sa conduite lors des débats sur la loi Falloux, son attitude vis-à-vis du concile de Paris, son exaltation des miracles de Rimini, que l'Église n'avait pas reconnus, sa récente polémique au sujet de l'Inquisition, poursuivie alors même que l'archevêque avait demandé à ce qu'il y fût mis fin, et enfin sa dénonciation publique du dictionnaire Bouillet, alors que l'archevêché venait d'approuver l'ouvrage. Sibour dénonçait comme illégitime l'autorité que le journal revendiquait, et rappelait qu'il n'avait pas le soutien de l'épiscopat. Surtout, il s'en prenait à ses tentatives d'imposer ses idées à l'Église :

« Dans toutes les matières ecclésiastiques que ce journal a traitées, par l'assurance de sa parole, par l'obstination de ses discussions, par le tranchant de sa polémique, par la hardiesse avec laquelle il citait à son tribunal et dénonçait à l'opinion publique tous ceux qui ne pensent pas comme lui, jetant du ridicule, de la défaveur, de l'odieux, souvent même le soupçon de schisme et d'hérésie sur leurs opinions et leurs sentiments, il a exercé une espèce de tyrannie sur le clergé, et une sorte de violence morale sur les évêques³⁰. »

En réaction, *L'Univers* reproduisit le mandement et l'avertissement en les précédant d'une note qui indiquait sa décision d'en appeler à Rome³¹.

Pour la première fois, Louis Veillot tentait, selon une tactique qu'il ferait encore sienne dans plusieurs situations par la suite, de court-circuiter l'autorité épiscopale en s'adressant directement à Rome. Le pari était pour le moins risqué. Il n'était pas bien certain que le Saint-Siège donnerait raison à un simple journaliste contre son archevêque. Louis Veillot bénéficiait

²⁸ On en trouvera un récit détaillé dans A. Gough, *Paris et Rome...*

²⁹ M.-D.-A. Sibour, *Mandement de M^{gr} l'archevêque de Paris, pour la promulgation du décret du dernier concile de Paris touchant les écrivains qui traitent des matières ecclésiastiques, suivi de l'Avertissement au sujet du journal L'Univers*, Paris, 1850.

³⁰ *Ibid.*, p. 24.

³¹ *L'Univers*, 2 septembre 1850.

cependant de l'appui du nonce, M^{gr} Fornari, et il rédigea un mémoire sur la situation, qu'il lui remit pour que celui-ci le communiquât à Rome³². Le rédacteur en chef de *L'Univers* savait également, par son correspondant à Rome et par son frère, qui s'y trouvait alors, que le pape était bienveillant à l'égard du journal³³. *L'Univers* reçut par ailleurs à cette occasion le soutien de plusieurs évêques, comme M^{gr} Parisi, qui transmit au journaliste un mémoire à remettre au nonce³⁴. M^{gr} Gignoux, évêque de Beauvais, écrivit même directement au pape pour plaider la cause de Louis Veillot³⁵.

Du fait de la gravité de la question, Rome préféra cependant qu'on la résolût par un arrangement entre le journaliste et son archevêque. Une solution finit par être trouvée, non sans difficultés : une lettre des rédacteurs de *L'Univers* à l'archevêque, où ceux-ci retiraient leur appel sans toutefois reconnaître véritablement la justesse de l'avertissement, à laquelle répondit Sibour en les félicitant de leur soumission, mit fin au conflit. L'archevêque reçut Louis Veillot, son frère et Du Lac pour sceller la trêve. Cependant, aucune des deux parties n'avait véritablement cédé, et il était évident, comme le signala le nonce à Louis Veillot, que la lutte reprendrait bientôt³⁶. On insistera à ce sujet sur le rôle particulièrement important joué par Fornari lors de ces événements. Le nonce était en effet alors bien plus favorable à *L'Univers* que Pie IX, qui désirait ménager Sibour, et il réussit à faire prévaloir en partie ses vues, comme le montre le sort de la lettre envoyée par le pape à l'archevêque pour le féliciter d'avoir mis fin à la polémique. L'épisode est décrit par Giacomo Martina :

« Pie IX traça personnellement la réponse à Sibour, en se réjouissant de l'heureuse conclusion du conflit, en reconnaissant que les rédacteurs avaient exagéré dans leur zèle, mais en exprimant dans le même temps sa confiance dans leurs intentions et dans leurs principes, et en approuvant l'intention de Sibour de contrôler de près le périodique. La lettre ainsi formulée fut transmise à Fornari, avec la recommandation de ne pas en user s'il la trouvait inopportune : le nonce [...] n'approuva pas la teneur de la réponse, qui serait interprétée comme une reconnaissance des torts de Veillot, alors que le dissentiment avec Sibour dérivait surtout de l'attitude ultramontaine du journal. La Curie accueillit sans difficulté les conseils de Fornari, et la lettre fut

³² Le carton NAF 24239 de la Bibl. nat. de France contient un brouillon de ce mémoire.

³³ Louis Veillot bénéficiait plus généralement de la volonté manifestée par la papauté de dénoncer un certain nombre de doctrines et de pratiques répandues au sein de l'Église de France. À cette époque, en effet, comme le note Giacomo Martina, « il apparaît assez clairement que la Curie vaticane et Pie IX se préoccupaient davantage de la pureté de la doctrine, de la fidélité à Rome et de la concorde au sein du corps épiscopal que de la déchristianisation croissante » (G. Martina, *Pio IX (1851-1866)*, Rome, 1985 (Miscellanea historiae pontificae, 51), p. 162 ; nous traduisons).

³⁴ Bibl. nat. De France, NAF 24225, lettre de M^{gr} Parisi à Louis Veillot, 13 septembre 1850.

³⁵ *Ibid.*, lettre de M^{gr} Gignoux à Pie IX, 19 septembre 1850.

³⁶ E. Veillot, *Louis Veillot...*, vol. II, 1901, p. 417-418.

corrigée comme celui-ci le suggérait, en enlevant les expressions qui pouvaient être interprétées au détriment du journaliste³⁷. »

En 1852, les positions de *L'Univers* dans la querelle des Classiques³⁸ lui attirèrent à nouveau l'hostilité de certains évêques. L'année précédente était paru le livre de l'abbé Gaume *Le ver rongeur des sociétés modernes*. Celui-ci dénonçait la trop grande place accordée dans les séminaires chrétiens à l'enseignement des classiques païens et soutenait que la lecture de ces livres ne pouvait que corrompre les futurs hommes d'Église. Favorisée par les dissentiments politiques nés du coup d'État, une vaste polémique éclata chez les catholiques français. *L'Univers* soutint la thèse de l'abbé Gaume. Cette position l'amena à se trouver à nouveau opposé à M^{gr} Dupanloup, évêque d'Orléans³⁹, qui avait été de 1837 à 1845 supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et venait de publier le premier tome de son traité *De l'éducation*⁴⁰. Dans une longue lettre adressée le 19 avril aux supérieurs et professeurs de ses petits séminaires, Dupanloup prit position en faveur de l'usage des classiques païens. Les 7, 8, 10 et 19 mai, Louis Veillot entreprit de critiquer sa position par de longs articles.

Dupanloup reçut de plusieurs de ses collègues des marques de soutien, où se trouvait cependant « moins une approbation du contenu de sa lettre que l'expression d'une indignation devant le fait qu'un journaliste ait osé mettre en cause l'instruction pastorale d'un évêque »⁴¹ ⁴¹. Il choisit alors de blâmer vigoureusement ce qu'il considérait comme une atteinte à l'autorité épiscopale. Poussé par Sibour à agir, il écrivait le 30 mai et publiait une semaine plus tard, malgré l'intervention du nonce Garibaldi, qui chercha à protéger *L'Univers*⁴², un mandement, toujours adressé au personnel de ses petits séminaires, où il revenait sur l'incident en ces termes :

« Des journalistes avaient cru pouvoir [...] intervenir devant le public, entre vous et nous, pour discuter et juger nos instructions, dont ils ont pris à tâche de relever eux-mêmes le caractère *officiel* ; et pour vous donner un enseignement *entièrement contraire*, c'est leur expression, à celui que nous avons cru nous-même devoir vous donner, dans la plénitude de nos droits et pour l'accomplissement de nos devoirs les plus certains⁴³. »

³⁷ G. Martina, *Pio IX (1846-1850)*, Rome, 1974 (Miscellanea historiae pontificae, 38), p. 460. Nous traduisons.

³⁸ Sur la querelle des Classiques, voir D. Moulinet, *Les classiques païens dans les collèges catholiques ? Le combat de M^{gr} Gaume (1802-1879)*, Paris, 1995 (Histoire religieuse de la France, 6).

³⁹ Sur l'action de M^{gr} Dupanloup, voir Chr. Marcilhacy, *Le diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de M^{gr} Dupanloup (1849-1878) : sociologie religieuse et mentalités collectives*, Paris, 1962.

⁴⁰ D. Moulinet, *Les classiques païens dans les collèges catholiques...*, p. 132.

⁴¹ *Ibid.*, p. 136-137.

⁴² *Ibid.*, p. 141.

⁴³ F. Dupanloup, *Lettre de monseigneur l'évêque d'Orléans sur l'emploi des auteurs profanes...*, p. 30.

L'évêque d'Orléans dénonçait la remise en cause par Louis Veillot d'un de ses actes officiels. Il y voyait une ingérence inacceptable dans les affaires de son diocèse, qui ne pouvaient concerner que lui-même et ses diocésains. Ce que Louis Veillot venait remettre en cause, par ses articles très appréciés du clergé, c'était ainsi l'immédiateté de la relation entre l'évêque et ses prêtres. En publiant des opinions explicitement opposées à celles soutenues par Dupanloup, Veillot fragilisait ce lien et poussait de fait le clergé à prendre une certaine distance vis-à-vis de son évêque, ce qui mettait en danger l'autorité épiscopale. Constatant que ce n'était pas la première fois que *L'Univers* agissait de la sorte, l'évêque d'Orléans signalait la menace qui pesait selon lui sur l'Église et insistait sur son importance :

« Une question plus grave que celle du choix des auteurs pour l'enseignement classique se présente ici :

Il s'agit de savoir si désormais les plus grandes affaires de l'Église seront gouvernées par les journalistes *religieux*. [...]

Quoi qu'il en soit, c'est sans contredit une des plus grandes affaires que l'Église, en France, ait eues depuis longtemps⁴⁴. »

Pour ces raisons, l'évêque d'Orléans arrêta deux articles. Le premier protestait contre « les témérités, agressions et usurpations de certains journaux *religieux*, principalement du journal *L'Univers*, en ce qui touche les choses de la religion, les affaires de l'Église et l'autorité des évêques » ; le second défendait à tous les supérieurs, directeurs et professeurs de ses séminaires diocésains de s'abonner à *L'Univers* et leur enjoignait de mettre fin immédiatement aux abonnements déjà souscrits⁴⁵. « Par ce mandement, note Daniel Moulinet, M^{gr} Dupanloup a[vait] déplacé le terrain de la controverse : c'[était] la place de *L'Univers* dans l'Église de France qui [venait] maintenant au centre du débat⁴⁶. » Dupanloup l'affirmait d'ailleurs lui-même dans une lettre au cardinal Mathieu datée du 13 juin :

« Évidemment, la question des classiques n'est pas la chose principale dans l'affaire de mon mandement ; la grande affaire, c'est la question d'autorité et la répression des usurpations du journalisme⁴⁷. »

L'évêque d'Orléans chercha par ailleurs à faire approuver son intransigeance vis-à-vis du journal par l'épiscopat tout entier. Il rédigea par conséquent une déclaration de quatre articles, dont le premier précisait « que les actes épiscopaux [n'étaient] en aucune façon justiciables des journaux, mais seulement du Saint-Siège et de l'épiscopat », qu'il adressa à ses confrères pour obtenir leur signature, en mettant en avant l'argument de la défense de l'autorité épiscopale⁴⁸. Si le texte ne fut finalement pas publié,

⁴⁴ *Ibid.*, p. 53.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 66.

⁴⁶ D. Moulinet, *Les classiques païens dans les collèges catholiques...*, p. 140.

⁴⁷ Cité *ibid.*, p. 148.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 150.

l'initiative n'était pas moins révélatrice du fait que la question des rapports entre journalisme catholique laïque et épiscopat devenait un enjeu majeur pour l'Église de France.

L'encyclique Inter multiplices

Les polémiques reprirent là encore assez vite⁴⁹. Louis Veuillot avait décidé de publier dans une collection qu'il voulait créer — la *Bibliothèque nouvelle* — une série d'études sur la religion catholique⁵⁰. Parmi celles-ci fut publié l'*Essai sur le catholicisme, le socialisme et le libéralisme* du diplomate espagnol Donoso Cortés, ami de Veuillot et parrain de l'une de ses filles. Le livre fut attaqué dans *L'Ami de la religion* par l'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, qui dénonça la tendance de certains hommes à vouloir traiter de théologie sans avoir les connaissances nécessaires. Ce faisant, il s'en prenait aussi bien à Donoso Cortés qu'à Louis Veuillot, qui prétendait chaque jour dans *L'Univers* être mieux informé que les évêques sur les sujets les plus sérieux. De ce point de vue, expliquait l'abbé Gaduel, la presse religieuse laïque faisait courir un grand péril à l'Église.

Louis Veuillot ne se fit pas prier pour répondre et, dans quatre articles publiés dans *L'Univers* les 25, 27, 31 janvier et 2 février 1853, il réagit avec sa vigueur habituelle. Comme bien souvent, Veuillot ne s'était pas contenté de répondre, mais avait cédé à sa tendance à faire perdurer les polémiques. Dans ces articles, dont les trois premiers avaient pour titre « De la presse religieuse laïque », il prenait soin de montrer que les attaques de Gaduel contre Donoso Cortés n'avaient en fait pour objectif que de toucher *L'Univers* et son rédacteur en chef. Comme toujours, il accusait ses adversaires de préférer s'attaquer à la presse religieuse plutôt qu'à la presse anticléricale, et leur reprochait ainsi d'affaiblir la religion par des luttes internes. Il notait ainsi avec ironie :

« Il s'agit de délivrer l'Église de l'oppression que font peser sur elle les écrivains laïques ; non pas ceux qui l'attaquent, mais ceux qui la défendent, et parmi lesquels on distingue très spécialement les rédacteurs de *L'Univers* et leurs amis⁵¹. »

Veuillot accusait par ailleurs Gaduel de ne pas connaître la véritable situation du peuple et insistait sur la nécessité d'offrir à celui-ci, au milieu de tous les mauvais journaux, une presse religieuse qui lui montrât la bonne voie. Par son ignorance de l'état de la société, l'abbé mettait en réalité en danger l'Église. Le premier des articles contenait d'ailleurs ce trait cruel, tout à fait représentatif du génie polémique du journaliste :

« Voilà les mésaventures des théologiens qui veulent parler de ce qui se passe dans la rue sans sortir de leurs bibliothèques. Ils ouvrent des livres ; il faudrait ouvrir la fenêtre⁵². »

⁴⁹ A. Gough, *Paris et Rome...*, p. 241-242.

⁵⁰ Bibl. nat. de France, NAF 24220, lettre de Louis Veuillot à l'abbé Bernier, 15 mai 1850.

⁵¹ *L'Univers*, 25 janvier 1853.

Ces articles apparaissaient à bien des égards comme une esquisse de théorie du journalisme religieux laïque. Louis Veuillot y exposait tous les profits que l'Église pouvait retirer de ce type de presse, montrant notamment en quoi le clergé ne pouvait suffire — voire même convenir — à cette tâche.

L'abbé Gaduel décida de déférer les articles de Veuillot comme injurieux, diffamatoires et scandaleux à l'autorité de M^{gr} Sibour. Celui-ci, dans une ordonnance datée du 17 février, interdisait la lecture de *L'Univers* dans les communautés religieuses et défendait aux prêtres de son diocèse de le lire, d'y écrire et de concourir en aucune manière à sa rédaction⁵³. Il interdisait par ailleurs à *L'Univers* et aux autres journaux religieux d'utiliser de manière injurieuse les termes « ultramontains » et « gallicans ». Les rédacteurs de *L'Univers* étaient menacés d'excommunication au cas où ils discuteraient l'acte qui les frappait. À la même époque, une circulaire de M^{gr} Guibert, évêque de Viviers, vint également condamner *L'Univers*⁵⁴. Louis Veuillot se trouvait alors précisément à Rome. Après avoir rédigé son dernier article contre l'abbé Gaduel, il avait accompagné l'évêque d'Amiens, M^{gr} Salinis⁵⁵, qui devait y porter les décrets du concile d'Amiens⁵⁶. C'était la première fois depuis sa conversion que le journaliste se retrouvait dans la Ville éternelle, et il avait obtenu une audience du pape le 23 février, au cours de laquelle le chef de l'Église lui avait montré de la bienveillance. De fait, aidé par ses soutiens romains, il sut habilement plaider sa cause à Rome, où l'archevêque de Paris ne jouissait déjà pas de la meilleure des réputations. Par deux paragraphes insérés dans l'encyclique *Inter multiplices*⁵⁷, le pape prit position en faveur de Louis Veuillot et de *L'Univers*. S'adressant aux évêques de France, il leur disait notamment :

« Veuillez aussi, nous vous le demandons avec insistance, favoriser de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, animés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier parmi vous des livres et des journaux pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les droits dignes de toute vénération de ce Saint-Siège et ses actes aient toute leur force [...]. Votre charité et votre sollicitude épiscopale devra donc exciter l'ardeur de ces écrivains catholiques animés d'un bon esprit, afin qu'ils continuent à défendre la cause de la vérité catholique avec

⁵² *Ibid.*

⁵³ M.-D.-A. Sibour, *Ordonnance de M^{gr} l'archevêque de Paris portant condamnation du journal L'Univers*, Paris, [1853].

⁵⁴ E. Veuillot, *Louis Veuillot...*, vol. II, p. 543.

⁵⁵ Sur Salinis, voir abbé C. de Ladoue, *Vie de monseigneur de Salinis, évêque d'Amiens, archevêque d'Auch*, Paris, 1864. Salinis avait fait partie des proches de Lamennais et avait soutenu *L'Avenir*. Par la suite, après sa rupture avec le maître de La Chênaie, il avait fondé la revue *L'Université catholique* avant de devenir évêque d'Amiens en 1849. Ses positions intransigeantes ainsi que son expérience personnelle du journalisme en firent un des principaux soutiens de Louis Veuillot au sein de l'épiscopat.

⁵⁶ A. Gough, *Paris et Rome...*, p. 249.

⁵⁷ Celle-ci avait pour principal thème la condamnation d'un mémoire intitulé *Sur la situation présente de l'Église gallicane relativement au droit coutumier*.

un soin attentif et avec savoir ; et si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose, leur adresser des avertissements prudents et paternels⁵⁸. »

Le passage, que le pape signala à Salinis avoir ajouté spécialement pour Veuillot⁵⁹, était clair. Les partisans comme les adversaires de *L'Univers* ne s'y trompèrent pas et s'en félicitèrent ou le déplorèrent. Sibour retira immédiatement son interdiction⁶⁰.

En donnant raison à Louis Veuillot contre son archevêque, en sapant par cela même l'autorité épiscopale sur le journalisme religieux et en conférant enfin au rédacteur en chef de *L'Univers* l'énorme prestige de la protection pontificale, l'encyclique *Inter multiplices* eut une importance considérable⁶¹. Elle libérait *de facto* Veuillot de ce qu'il y avait de plus contraignant dans la surveillance épiscopale. Le journaliste avait été soutenu publiquement par Pie IX, et il ne se priverait pas par la suite de le répéter afin d'affirmer sa légitimité auprès de ses lecteurs. « Quand on attaque *L'Univers*, on attaque le pape qui lui a donné raison contre ses adversaires », s'entendra ainsi répliquer son adversaire Montalembert dans les années 1850⁶². Grande victoire pour Louis Veuillot, l'encyclique ne marqua pas pour autant la fin des polémiques du journaliste avec les évêques. Si Sibour ne se hasarderait plus à attaquer directement *L'Univers*, Dupanloup lutterait toute sa vie contre une influence qu'il jugeait néfaste pour l'Église de France. En 1869, à la veille du concile du Vatican, il publiait encore un avertissement au journal et à son rédacteur en chef pour dénoncer leur prétention à se revêtir d'une

⁵⁸ Pie IX, *Lettre encyclique*, Angers, 1853, p. 8-9.

⁵⁹ A. Gough, *Paris et Rome...*, p. 257.

⁶⁰ Si Austin Gough fait d'*Inter multiplices* une victoire incontestable de Louis Veuillot sur son archevêque, Giacomo Martina se livre à une analyse plus nuancée, en insistant davantage que l'historien australien sur les recommandations de modération adressées dans le même temps à Veuillot ; il ne nie cependant pas le soutien apporté au journaliste : « Le conflit entre les évêques, entre la hiérarchie et le laïc, bien plus grave qu'en 1850, était pour le moment calmé grâce aux modérations du pape, à son équilibre entre les deux partis. Mais la victoire substantielle était pour les ultramontains » (G. Martina, *Pio XI (1851-1866)*..., p. 169 ; nous traduisons).

⁶¹ On notera par ailleurs que c'est de cette époque que date la création du Séminaire français de Rome, qui constitue, écrit Philippe Boutry, un « prolongement logique de l'enseignement de l'encyclique *Inter multiplices* et une forme de dépassement des querelles françaises à travers l'unité retrouvée de l'épiscopat et du clergé. L'ecclésiologie qui rend compte de la création du Séminaire s'inscrit [...] dans une pastorale de conception tridentine, à la fois réconciliatrice, unificatrice et missionnaire » (Ph. Boutry, « Le bienheureux Pie IX et le Séminaire français de Rome », dans Ph. Levillain, Ph. Boutry et Y. Fradet (dir.), *150 ans au cœur de Rome : le Séminaire français (1853-2003)*, Paris, 2004 (Mémoire d'Églises), p. 63).

⁶² Lettre de Montalembert à Lacordaire, 13 janvier 1855 : « M. Desgenettes, le vénérable curé de Notre-Dame-des-Victoires, me disait il y a peu de jours : "Quand on attaque *L'Univers*, on attaque le pape qui lui a donné raison contre ses adversaires." » (Ch. de Montalembert, *Catholicisme et liberté. Correspondance inédite avec le P. Lacordaire, M^{gr} de Mérode et A. de Falloux (1852-1870)*, [Paris], 1970 (Université de Lyon. Centre d'histoire du catholicisme français 13), p. 56.

autorité qu'ils ne possédaient pas et à montrer dans les catholiques libéraux des hommes proches de l'hérésie⁶³.

Inter multiplices marque clairement un tournant dans la carrière de Veillot. Lorsqu'en 1860 *L'Univers* fut supprimé pour avoir publié l'encyclique *Nullis certe*, qui condamnait la politique italienne de Napoléon III, les rédacteurs du journal insérèrent d'ailleurs dans l'adresse qu'ils envoyèrent au pape les mots suivants :

« Fils dévoués de la sainte Église romaine, nous sommes heureux de tomber pour avoir fait retentir la parole de Votre Sainteté. Une encyclique de Pie IX avait rendu la vie à *L'Univers*, c'est pour une encyclique de Pie IX que la vie lui est ôtée⁶⁴. »

L'action des laïcs en faveur de la religion : entre concurrence et complémentarité vis-à-vis des hommes d'Église

En nous appuyant sur les événements que nous venons de rappeler, il importe désormais de mettre en avant les raisons qui expliquent le succès rencontré par Louis Veillot dans sa tentative de faire de *L'Univers* un journal capable de peser profondément sur les évolutions du catholicisme français.

Parmi ces raisons, certaines tiennent à la difficulté qu'eurent les hommes d'Église du milieu du XIX^e siècle à s'emparer pleinement des moyens modernes de la lutte politique. Mais ceci n'explique pas tout. Si Louis Veillot réussit en quelques années à faire de *L'Univers* un journal capable d'influencer les débats agitant les catholiques, c'est également parce qu'il sut habilement, par une stratégie multiforme, neutraliser ceux qui s'opposèrent à lui.

Les intérêts de l'intervention des laïcs pour l'Église

Si l'intervention des laïcs dans les affaires religieuses, illustrée par les engagements de Montalembert et de Veillot, a pu s'imposer au milieu du XIX^e siècle, c'est parce que l'époque réunissait des conditions qui la rendaient plus ou moins indispensable. Les initiatives des hommes d'Église pour influencer la société, qu'il s'agît des simples prêtres ou des évêques, étaient de fait gênées par tout un ensemble de facteurs inhérents à leur statut. Un passage de la biographie consacrée par Charles Guillemant à M^{gr} Parisis rend bien compte des réticences manifestées par la plupart des évêques à s'emparer des moyens modernes de la lutte politique pour appuyer leurs revendications au sujet de la liberté d'enseignement :

⁶³ F. Dupanloup, *Lettre de M^{gr} l'évêque d'Orléans aux prêtres de son diocèse pour leur donner communication de son avertissement à M. L. Veillot, rédacteur en chef du journal L'Univers*, Paris, 1869.

⁶⁴ Cité dans E. Veillot, *Louis Veillot...*, vol. III, 1904, p. 312.

« L'épiscopat français n'était préparé ni par son éducation ni par ses habitudes à prendre part aux luttes des partis ; il comprenait mal le rôle de la presse, et aurait cru déroger en se commettant avec des "gazettes"⁶⁵. »

La presse devait jouer un rôle fondamental dans la lutte pour la liberté d'enseignement. Or les évêques n'y étaient que peu favorables et se méfiaient d'un moyen considéré comme indigne d'être utilisé par eux. Il en allait de même de la brochure. Celle-ci, on le sait, fut très utilisée au XIX^e siècle par des hommes qui, ne disposant pas de journal ou cherchant à obtenir un écho plus grand que le seul lectorat de tel ou tel quotidien, voulaient exprimer leurs idées de manière à convaincre l'opinion publique de la justesse de leur cause. Ainsi, à partir de 1859, lorsque se posa avec acuité la question romaine, ce furent des centaines d'écrits que l'on vit paraître en faveur de l'Italie nouvelle ou du pouvoir temporel du pape. Mais, même à cette époque, les évêques n'usèrent de ce moyen d'expression qu'avec réticence, comme en témoignent ces mots de Dupanloup, prenant la plume pour répondre à une brochure de La Guéronnière :

« Nous avons le chagrin d'être condamnés à vous suivre dans une forme de controverse qui nous inspire une profonde répugnance, la *brochure*, triste invention de la plus vulgaire littérature politique, à l'usage d'un public qui n'a pas la patience de lire, ni le courage de discuter en face, ni la volonté d'approfondir les questions. Nous sommes condamnés à parler de notre pontife, de notre père, non pas en évêques, en fils, mais en journalistes et pour les journaux. Il le faut cependant, car notre devoir nous force à ne pas dédaigner les âmes de ceux qui vous lisent, à ne pas désertier la cause de celui que vous attaquez⁶⁶. »

Parce que cette remarque émanait de l'un des évêques les plus engagés dans les combats de la presse (avec notamment *L'Ami de la religion*, qu'il contrôlait) et de la brochure, il ne faut pas sous-estimer sa signification. Elle montre le peu d'intérêt et la méfiance de l'épiscopat pour certains des moyens modernes d'influencer l'opinion publique, et tend par conséquent à confirmer l'idée de la nécessité d'un engagement des laïcs pour pallier ce problème. Si l'action des laïcs a longtemps été dénoncée comme une concurrence illégitime par de nombreux hommes d'Église, il ne faut ainsi pas négliger le fait que certains la perçurent non pas en termes de concurrence mais en termes de complémentarité. C'est ce que montre bien l'argumentation développée par M^{gr} Parisis dans la lettre qu'il adresse en 1844 à Charles de Montalembert, alors que l'engagement de ce dernier se heurte à la méfiance de la plupart des évêques français. L'évêque de Langres signalait en effet que l'Église tirerait certains avantages d'un engagement des laïcs en faveur de sa cause :

« L'intervention des laïques croyants et fidèles lui est aujourd'hui nécessaire en France, et peut-on en douter quand on pense, humainement parlant, que tous ses

⁶⁵ Ch. Guillemand, *Pierre-Louis Parisis...*, t. II, p. 15-16.

⁶⁶ F. Dupanloup, *Lettre à M. le V^e de La Guéronnière en réponse à sa brochure La France, Rome et l'Italie par M^{gr} l'évêque d'Orléans*, Paris, 1861, p. 6-7.

intérêts se traitent, toutes ses destinées se balancent et se préparent précisément dans des réunions où le clergé ne siège pas, dans une sphère où ses réclamations pénètrent à peine et pénètrent en vain ?⁶⁷ »

L'évêque constatait ainsi que, désormais sécularisé, le pouvoir politique ne pouvait plus être influencé aisément par les hommes d'Église. Il prenait acte du fait que le clergé était largement absent des assemblées et des ministères, alors que ceux-ci étaient amenés à prendre des décisions pouvant être importantes pour l'avenir de la religion catholique et de l'Église. Dès lors, expliquait-il, l'intervention des laïcs devenait nécessaire, afin de pallier les inconvénients de la politique moderne. Les laïcs, soumis aux évêques, serviraient de porte-parole aux revendications de l'Église et l'aideraient à conserver son influence sur la société⁶⁸. L'habileté de Veuillot fut de s'appuyer sur ce constat d'une incapacité des hommes d'Église à user pleinement des moyens politiques modernes pour légitimer le rôle nouveau joué par la presse religieuse laïque à son époque et lui faire obtenir une place à part dans l'Église. À ce titre, la série d'articles qu'il publie en 1853 sous le titre « Du journalisme religieux » au moment de sa polémique avec l'abbé Gaduel doit être considérée avec attention :

« Sérieusement, cette science longue et raffinée [la théologie de l'abbé Gaduel] nous est-elle nécessaire ? Nos ennemis quotidiens, [...] quels sont-ils ? Des Arabes, fort dangereux par le nombre et par l'agilité ; du reste, aussi légers d'armure que de scrupules. S'il fallait traîner contre ces Numides toute la grosse artillerie théologique, on ne les atteindrait jamais. Nous voudrions voir M. l'abbé Gaduel à la poursuite de tel rédacteur du *Siècle* qui ne sait pas les premiers mots du catéchisme et qui endoctrine tous les matins cent mille lecteurs peut-être, pourvus en cette matière d'une égale érudition. Avant que le très digne théologien n'ait ouvert son Witasse et son Billuart, l'autre aura déjà triomphé dans tous les cabinets de lecture. Quand Witasse et Billuart arriveront, s'ils arrivent, il se moquera d'eux. Comme il y a lieu d'espérer que la masse du public lira les dissertations ornées de renvois et d'abréviations latines ! Il faut laisser le canon quand c'est assez de la carabine et quand la flèche même suffit. [...] Si M. l'abbé Gaduel veut nous laisser le rédacteur du *Siècle* dont nous parlions tout à l'heure, nous créerons à son sujet un « courant d'opinion » qui mettra M. l'abbé Gaduel en état de le battre bien plus aisément au bout de cinq ou six mois, quand il aura fini les préparatifs qu'exige son entrée en campagne.

Pourquoi la vérité, destinée à soutenir une guerre éternelle, n'aurait-elle pas des escadrons légers, des soldats exercés aux combats de broussailles, et toujours prêts à partir ? Voilà l'œuvre des laïques ; ils sont bons à cela ; je dirai plus, ils y sont plus propres que d'autres⁶⁹. »

Si nous nous sommes permis de citer un peu longuement ce passage, c'est parce qu'il est particulièrement intéressant pour notre propos. Tout d'abord, il montre bien les très grandes qualités de la plume de Veuillot, qui furent pour beaucoup dans le succès de *L'Univers*. Par ailleurs, le journaliste donne

⁶⁷ P.-L. Parisis, *Lettre de M^{gr} l'évêque de Langres à M. le comte de Montalembert...*, p. 8.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 9.

⁶⁹ *L'Univers*, 27 janvier 1853.

ici l'une des raisons d'être de la presse religieuse laïque, en affirmant que celle-ci tient dans les débats autour du catholicisme un rôle nécessaire que les hommes d'Église ne pourraient pas jouer : il soutient donc l'idée d'une complémentarité entre hommes d'Église et journalistes laïques. Ce qu'il est cependant important de noter, c'est que, ce faisant, il réussit habilement à faire abstraction du reproche fait à *L'Univers* de chercher à concurrencer l'autorité des hommes d'Église et de remettre en cause l'autorité de certains d'entre eux. Les ennemis que le journaliste dit ici combattre, ce sont ceux de l'Église — il cite *Le Siècle*. Ainsi, il fait passer au second plan les polémiques menées contre des catholiques. Celles-ci furent pourtant, on l'a vu, fort nombreuses. C'est à travers elles que Veillot put faire de *L'Univers* un nouveau pôle de pouvoir au sein du catholicisme français.

La question de l'autonomie de la presse religieuse laïque

L'émergence, avec Louis Veillot, de la figure du journaliste religieux lu dans toute la France représentait à certains égards une menace pour la stabilité de l'Église de France. L'une des grandes questions soulevées par les polémiques qui opposèrent Veillot à M^{gr} Sibour au début des années 1850 était celle de l'étendue de l'autorité que l'archevêque de Paris pouvait prétendre avoir sur les journaux de la capitale. Ceux-ci, aux dires de chacun, n'étaient en effet pas des journaux comme les autres. Du fait de leur diffusion nationale, ce qui y était écrit dépassait largement le cadre diocésain. Si l'on garde à l'esprit qu'à cette époque chaque évêque cherchait à empêcher l'archevêque de Paris de prendre une première place dans l'Église de France, que la tradition ne lui reconnaissait d'ailleurs pas⁷⁰ — le siège primatial étant à Lyon —, on comprend tous les enjeux qui se cachaient derrière cette question⁷¹. L'habileté de Veillot serait de savoir jouer de cela pour s'émanciper *de facto* de la tutelle de Paris. Dans un mémoire adressé au nonce en 1850 pour justifier l'existence d'une presse catholique laïque, le journaliste mettait ainsi en garde contre le danger que constituerait un archevêque de Paris contrôlant la presse de la capitale et devenant par ce moyen « un patriarche de la pensée catholique »⁷². De fait, la question du

⁷⁰ Sur ce point, voir J.-O. Boudon, *Paris, capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, 2001 (Histoire religieuse de la France, 18), et plus particulièrement le chapitre III, « L'archevêque de Paris, primat de l'Église de France ? », p. 397-434.

⁷¹ Lettre de Louis Veillot à l'abbé Bernier, 26 septembre 1850 : « Les évêques de Beauvais, Moulins, Langres, Lyon, Poitiers, Amiens, Séz, Rennes m'ont écrit, ou m'ont fait écrire, ou sont venus me voir. L'archevêque de Reims m'a fait promettre son appui. L'archevêque de Rouen vient d'offrir sa médiation. La plupart ont adressé au nonce des lettres et des mémoires en notre faveur, et me les ont communiqués. Ces mémoires sont parfaits. [...] En général, ceux même [parmi les métropolitains] qui ne nous aiment pas n'approuvent point les actes dont nous sommes frappés. Ils y trouvent un excès de rigueur, et ils ne sont pas sans alarmes sur l'influence que l'archevêque de Paris exercerait par le droit de censure dont il veut investir son siège. Cela leur paraît un nouveau germe de patriarcat qu'il ne faut pas arroser » (L. Veillot, *Œuvres complètes*..., t. XVII, 1931, p. 230).

⁷² Bibl. nat. de France, NAF 24239, brouillon d'un mémoire envoyé au nonce en 1850.

statut de la presse catholique suscite de nombreuses interrogations avant l'encyclique *Inter muliplices*. Dans une lettre datée du 21 septembre 1850, alors que le rédacteur en chef de *L'Univers* venait d'être frappé pour la première fois par son archevêque, l'Espagnol Donoso Cortés résumait ainsi la situation à son ami :

« La question pour vous est fort simple. Vous obéissez, vous ne discutez pas ; c'est bien, mais cela n'empêche pas que la question ne soit extrêmement complexe et difficile, surtout pour l'Église de France, et même pour l'Église universelle. Cela tient à la nature du pouvoir épiscopal et à la nature du journal. La puissance d'un évêque se renferme naturellement et nécessairement dans les limites de son diocèse : elle est quelque chose de local de sa nature. Le journal au contraire est quelque chose de local et de général en même temps. Il est local par le lieu où il s'imprime ; il est général par les lieux qu'il parcourt. D'où il résulte cette singularité que d'un côté il tombe sous la puissance d'un évêque, et d'un autre côté il excède cette même puissance. Si vous admettez le principe que ce qu'il y a de général dans un journal doit se subordonner à ce qu'il a de local, alors vous tombez dans l'absurde. Alors, la juridiction de l'archevêque de Paris n'est pas une juridiction diocésaine mais une juridiction nationale : il est l'évêque de France par la juridiction qu'il exerce sur tous les grands journaux⁷³. »

L'ensemble de l'Église était conscient des problèmes soulevés ici par Donoso Cortés. Les papiers Veuillot recèlent de nombreuses lettres de cette période qui témoignent de la gêne des évêques quant au parti à adopter dans une telle situation. Donoso Cortés lui-même donnait une solution possible dans sa lettre :

« En ce cas, il faut changer de principe et de jurisprudence : il faut considérer surtout dans un journal ce qu'il y a en lui de général. Le journal considéré sous ce nouveau point de vue échappe et doit échapper à la juridiction d'un évêque, et il tombe de plein droit sous la juridiction de l'évêque des évêques, qui par sa généralité est la seule juridiction analogue à sa nature. [...] Je pense qu'une commission nommée par le souverain pontife pourrait exercer par délégation le droit de censure sur les journaux religieux⁷⁴. »

La solution envisagée par Donoso Cortés allait dans le sens d'un affaiblissement de l'autorité épiscopale, dont les journaux catholiques pourraient s'émanciper. Elle était conforme à la fois aux positions romaines de l'Espagnol et de Louis Veuillot, qui désiraient un renforcement des pouvoirs du pape, et à la stratégie du rédacteur en chef de *L'Univers*, qui consistait à court-circuiter l'autorité épiscopale en cherchant directement la protection de Rome. De fait, une telle solution pouvait difficilement être approuvée par les évêques. Louis Veuillot communiqua cette lettre à Parisi, qui, après avoir loué l'intelligence du diplomate espagnol, refusa néanmoins les conclusions de son raisonnement⁷⁵. L'avis de l'évêque est d'autant plus

⁷³ *Ibid.*, NAF 24225, lettre de Donoso Cortés à Louis Veuillot, 21 septembre 1850.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*, lettre de M^{gr} Parisi à Louis Veuillot, 28 septembre 1850.

intéressant qu'il émanait de l'un des principaux soutiens dans l'épiscopat du journalisme religieux en général et de *L'Univers* en particulier. Parisis se déclarait en désaccord avec les idées de Donoso Cortés, qui, mises en application, auraient dépossédé les évêques de tout droit de regard sur les journaux catholiques. S'il acceptait l'idée d'une commission romaine avec un droit de censure, il en ôtait néanmoins tout l'intérêt en déclarant que sa création ne devrait pas enlever aux évêques leur propre droit de censure.

L'évêque de Langres reconnaissait cependant dans le même temps la spécificité de la presse par rapport aux autres types d'écrits. S'il rappelait qu'en théorie aucun catholique ne pouvait rien publier sans l'accord de son évêque, il notait que cette règle ne pouvait être appliquée au journalisme catholique, qui participait à des combats où il fallait pouvoir répondre rapidement à ses adversaires sous peine d'être défait⁷⁶. Dès lors, il le considérait émancipé de l'autorisation préalable, tout en signalant que la consultation de l'autorité épiscopale de temps en temps était souhaitable. Constatant la difficulté du problème, M^{gr} Parisis concluait :

« Il me semble donc que toute la question consiste en ceci : faut-il laisser subsister le journalisme catholique ou le détruire ? S'il faut le détruire, tout est dit, mais, comme c'est une institution européenne, le pape seul peut prononcer le grand mot. S'il faut le laisser subsister, il faut lui laisser une liberté sage, puisque c'est pour lui une condition de vie. C'est sur ce terrain qu'il faut vous tenir. »

Une telle interrogation montrait qu'au milieu du XIX^e siècle le statut du journalisme catholique n'était pas encore quelque chose de bien établi dans l'Église, ce que confirmaient des lettres envoyées par d'autres évêques à Louis Veuillot. Il faudrait attendre l'encyclique *Inter multiplices* pour que le pape, en appelant l'épiscopat français à soutenir les écrivains catholiques, ne réglât la question. À partir de cette date, légitimé par le souverain pontife, *L'Univers* jouit *de facto* d'une certaine autonomie vis-à-vis de l'archevêché de Paris.

La stratégie de Louis Veuillot et le débordement de l'autorité épiscopale

Cette émancipation du journalisme religieux est représentative d'un nouvel équilibre qui se fait jour dans les années 1840, 1850 et 1860 au sein du catholicisme français. La période est en effet caractérisée par une remise en cause de l'autorité des évêques, qui se fait aussi bien par le haut (la papauté, dans un mouvement qui mènera à la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale en 1870), par le bas (le bas clergé, qui supporte très difficilement

⁷⁶ La même idée est exprimée par Salinis dans un mémoire qu'il adresse au pape lors de la crise de 1853 (abbé C. de Ladoue, *Vie de monseigneur de Salinis...*, p. 308-309).

la précarité de son statut et son entière sujétion vis-à-vis de l'épiscopat, qui découlent du Concordat⁷⁷) et de l'extérieur (les laïcs).

La réussite rencontrée par Louis Veillot dans sa tentative d'émanciper *L'Univers* de la censure épiscopale et de faire du quotidien un organe capable d'influencer les évolutions de l'Église de France tient pour l'essentiel en l'adoption d'une stratégie habile visant à neutraliser ses adversaires. Face aux évêques réticents vis-à-vis d'un renforcement de l'autorité de Rome sur l'Église de France ou tenants d'une position conciliante à l'égard de la société moderne, Veillot disposait en vérité de trois types de soutiens, sur lesquels il sut s'appuyer pour faire triompher ses positions. *L'Univers* — cela a été suffisamment montré par les historiens pour que nous ne nous attardions pas sur ce point — était un journal particulièrement lu au sein des bas et moyen clergés, dont il relayait d'ailleurs une partie des aspirations⁷⁸. Louis Veillot put ainsi à de nombreuses reprises compter, face à ses adversaires de l'épiscopat, sur des prêtres appartenant à leur propre diocèse, capables d'opposer une sourde « guérilla »⁷⁹ à leur rencontre. Un exemple parmi bien d'autres est donné par l'action d'un chanoine d'Orléans, Victor Pelletier. L'homme appartenait à un diocèse dont l'évêque était M^{gr} Dupanloup, c'est-à-dire le principal adversaire de Veillot dans l'épiscopat, et, à plusieurs reprises, il informa le journaliste des activités de l'évêque, allant même jusqu'à lui faire parvenir des documents subtilisés à celui-ci⁸⁰.

Si le soutien des bas et moyen clergés pouvait aider Veillot à gêner ses adversaires de l'épiscopat, il n'aurait cependant jamais suffi à protéger le journaliste. Bien plus utile à cet égard fut l'aide qu'il reçut à de nombreuses reprises de certains évêques qui partageaient ses idées et virent en lui un auxiliaire efficace pour les imposer dans l'Église. Parmi eux se distinguèrent par l'importance de leur soutien M^{gr} Parisi, évêque de Langres puis d'Arras, M^{gr} Salinis, évêque d'Amiens puis archevêque d'Auch, M^{gr} Pie, évêque de Poitiers, et M^{gr} de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Ce sont notamment ces évêques qui agirent avec efficacité pour neutraliser les tentatives de la part de Dupanloup d'obtenir une condamnation de *L'Univers* par l'ensemble de l'épiscopat. Ce sont eux, également, qui soutinrent la cause du journal à Rome. À travers leur action on entrevoit toute l'importance que les

⁷⁷ La question de l'inamovibilité était centrale, le Concordat permettant aux évêques de changer à leur guise de paroisse la plupart des membres de leur bas clergé (cf. A. Gough, *Paris et Rome...*, p. 30-32).

⁷⁸ Les *Hommages à Louis Veillot*, Paris, 1884, regorgent de lettres témoignant de la ferveur qui entourait le journaliste.

⁷⁹ Nous reprenons ici une expression particulièrement parlante de Vincent Petit, « Clergé romain, évêque gallican. La guérilla liturgique au sein du catholicisme français au milieu du XIX^e siècle », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t.120 (2008), p. 223-234.

⁸⁰ En témoigne la lettre de Louis Veillot au chanoine Pelletier du 7 septembre 1857, éditée dans L. Veillot, *Œuvres complètes...*, t. XIX, 1931, p. 231. Plus généralement, sur le conflit opposant Dupanloup et Pelletier, on consultera Chr. Marcihacy, *Le diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de M^{gr} Dupanloup...*, p. 192-195.

intransigeants accordèrent à la presse pour faire triompher leurs idées dans l'Église, ce qui amène à fortement nuancer l'idée selon laquelle ils auraient été de farouches opposants à la modernité dans toutes ses formes.

Enfin, Louis Veillot bénéficia d'un dernier appui — le plus important à ses yeux — contre ses adversaires : celui de la papauté. Avant même la parution de l'encyclique *Inter multiplices*, le journaliste fustigeait comme « gallicans » ceux qui s'opposaient à sa conception de l'Église. Par ailleurs, l'examen des papiers Veillot permet de constater qu'à partir de 1850 le journaliste commença à tisser des liens étroits avec les nonces successifs et certains membres de la Curie, au premier rang desquels le cardinal Fornari⁸¹, lui-même ancien nonce (1843-1851)⁸². À partir de 1853, le soutien de la papauté devint évident pour tous, et Veillot n'hésiterait pas à le rappeler pour faire triompher ses vues.

Bas et moyen clergés, évêques intransigeants, papauté : les appuis sur lesquels pouvait compter Veillot étaient triples. Sa grande habileté face à des évêques comme Sibour ou Dupanloup fut de fait de faire jouer alternativement ces soutiens, de manière à sans cesse les déborder en s'appuyant sur la base ou sur le sommet de l'Église, sur une légitimité « démocratique » tirée du soutien du plus grand nombre ou sur une légitimité de type traditionnel incarnée par la papauté. Cette situation, les adversaires de *L'Univers* l'avaient bien comprise, qui dénonçaient par les termes de « presbytérianisme », d'« ultramontanisme » et de « laïcisme » les principales menaces qui auraient alors pesé sur l'Église en remettant en cause l'autorité épiscopale. En témoigne une lettre de Veillot à Parisis, datée de septembre 1850 :

« Mardi dernier, M^{gr} de Salinis a vu M^{gr} l'archevêque [Sibour, qui avait condamné *L'Univers*]. Il l'a trouvé bien plus irrité encore qu'il ne s'y attendait. Le prélat croit nous avoir ménagés, et il est convaincu que les évêques respirent depuis qu'il les a délivrés du joug que nous faisons peser sur eux. Il ajoute que nous formons une secte

⁸¹ Ph. Boutry, *Souverain et pontife. Recherches prosopographiques sur la Curie romaine à l'âge de la Restauration (1814-1846)*, Paris, 2002 (Coll. de l'École française de Rome, 300), p. 556 : « De retour à Rome le 1^{er} mars 1851, [Fornari] est agrégé aux congrégations du Concile, de l'Immunité ecclésiastique, de l'Index et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (10 avril 1851) ainsi qu'à la congrégation particulière pour l'Examen des conciles provinciaux (avant le 22 avril 1851), puis fait préfet de la congrégation des Études (7 juin 1851) et membre des congrégations du Saint-Office (18 mars 1852) et de la Propagande (18 mars 1852) ainsi qu'examinateur des évêques en droit canon (18 mars 1852). » Un tel appui est fondamental pour comprendre l'influence que Louis Veillot réussit à obtenir auprès de certains membres de la Curie dans les années qui suivirent.

⁸² Bibl. nat. de France, NAF 24220, lettre de Louis Veillot à l'abbé Bernier, janvier 1851 : « Le cardinal veut bien être à Rome notre protecteur et vous aurez toujours l'accès le plus commode auprès de lui. »

des plus dangereuses où le laïcisme et le presbytérianisme s'unissent à l'ultramontanisme pour détruire l'autorité épiscopale⁸³. »

De fait, Veillot chercha toujours à faire converger dans son journal l'ensemble de ces forces susceptibles d'affaiblir l'autorité des évêques dont il dénonçait les idées libérales ou « gallicanes », afin de pouvoir par la suite plus aisément faire valoir son propre point de vue. Un exemple est à ce titre particulièrement représentatif de la manière de procéder du journaliste. En 1869, celui-ci organisa une souscription destinée au futur concile. Le nombre très important de dons qu'il reçut alors était la preuve de l'influence dont jouissait *L'Univers* dans le pays, d'autant plus que chaque jour était publiée la liste des souscripteurs. L'autorité du journaliste en sortait renforcée. Mais cela ne s'arrêtait pas là. Il y avait parfois, accompagnant les noms des souscripteurs et les sommes qu'ils avaient versées, des commentaires écrits par eux. En publiant ceux qui étaient ouvertement hostiles à ses adversaires de l'épiscopat, le rédacteur en chef de *L'Univers* contribuait à affaiblir la position de ces derniers. Ce faisant, le journal attaquait de manière indirecte — il ne faisait qu'imprimer des mots écrits par d'autres — certains évêques, en soulignant que leurs idées n'étaient pas celles des fidèles. M^{gr} Maret, évêque *in partibus* de Sura, auteur d'un ouvrage hostile à la définition de l'infailibilité pontificale⁸⁴, était ainsi particulièrement visé dans les commentaires⁸⁵. Cette situation, le R. P. Lecanuet la décrit assez bien en évoquant *L'Univers* et « les listes de souscription qu'on y publi[ait] chaque jour, et où, pour cinq francs, pour un franc, le premier vicaire venu se pa[yait] le désir d'adresser à son évêque quelque lazzi injurieux »⁸⁶.

Louis Veillot remettait ainsi en cause l'autorité de certains évêques d'une manière suffisamment habile pour n'avoir rien à craindre pour lui et son journal : les commentaires n'étaient pas de lui mais des donateurs et, de plus, ils étaient faits à l'occasion d'un don au pape, et il ne serait pas bien difficile d'accuser de gallicanisme un évêque qui s'en plaindrait.

*

**

Par ses articles particulièrement appréciés par une partie importante des catholiques français, Louis Veillot jouit d'une autorité qui reposait avant

⁸³ *Ibid.*, NAF 24631, lettre de Louis Veillot à M^{gr} Parisis, 27 septembre 1850. Nous soulignons.

⁸⁴ M^{gr} H.-L.-C. Maret, *Du concile général et de la paix religieuse*, Paris, 1869.

⁸⁵ Un exemple parmi tant d'autres, extrait de *L'Univers* du dimanche 24 octobre 1869 : « Dayre, curé de Lasalle, lecteur de *L'Univers*, et qui juge M^{gr} de Sura et son livre d'après les applaudissements et les blâmes qu'ils soulèvent, 5 [francs]. »

⁸⁶ R. P. É. Lecanuet, *Montalembert d'après son journal...*, t. III, *L'Église et le Second Empire (1850-1870)*, 1902, p. 466.

tout sur le fait qu'il dirigeait le journal religieux le plus influent du pays⁸⁷. Dans une institution comme l'Église, où c'était avant tout la tradition qui légitimait les pouvoirs des évêques, successeurs des apôtres, et du pape, successeur de Pierre, l'émergence de ce nouveau type d'autorité n'allait pas sans poser problème.

S'appuyant à la fois sur la ferveur du bas clergé et sur la légitimité que lui procurait la bienveillance de Rome, *L'Univers* put cependant s'affirmer comme un véritable pôle de pouvoir au sein de l'Église. Il réussit à rivaliser d'influence avec les principaux évêques de son temps, en cherchant sans cesse à les déborder par le bas — leur clergé — et par le haut — Rome. Sa lutte avec M^{gr} Dupanloup, évêque d'Orléans, généralement interprétée comme une lutte entre deux conceptions du catholicisme — l'une intransigeante et l'autre libérale — doit ainsi également être appréhendée comme une lutte de pouvoir au sein de l'Église de France. À l'autorité traditionnelle du successeur des apôtres s'opposait celle, liée aux évolutions des sociétés modernes, du journaliste. Que ce soit un catholique intransigeant qui ait su si bien s'emparer des possibilités offertes par le développement du journalisme pour s'opposer à ses adversaires libéraux n'est pas le moins intéressant dans cette histoire. De fait, d'influence essentiellement diocésaine, la parole épiscopale ne pouvait bien souvent pas rivaliser avec celle d'un journaliste qui était lu dans tout le pays.

Louis Veillot pouvait ainsi court-circuiter l'autorité des évêques en s'adressant directement aux prêtres —comme lors des luttes autour de l'adoption de la liturgie romaine — ou au pape —c'est bien le sens des deux appels à Rome de 1850 et 1853 pour protester contre les décisions de M^{gr} Sibour. C'est seulement en raison de ces soutiens à la base et au sommet de l'Église que, malgré son statut de laïc, le journaliste réussit à avoir une influence comparable à celle des principaux évêques de son temps et qu'il put combattre sans risque de condamnation les idées de ceux-ci avec virulence. Grâce à eux, il put faire d'un simple quotidien religieux rédigé par des laïcs un journal lu dans toute l'Europe⁸⁸, que M^{gr} Parisis devait même

⁸⁷ D'après un brouillon d'un mémoire transmis par Veillot au nonce en 1850 (Bibl. nat.de France, NAF 24239), le journaliste estimait que les 8 000 abonnements de *L'Univers* représentaient en réalité entre 30 000 et 40 000 lecteurs. Par ailleurs, du fait de l'influence du journal sur une bonne partie de la petite presse religieuse de province, cela aurait été entre 200 000 et 300 000 hommes qui auraient été plus ou moins touchés par ses articles. Il convient bien entendu de considérer ces chiffres avec prudence.

⁸⁸ L'influence du journal sur tout le continent est attestée par la correspondance passive du rédacteur en chef de *L'Univers*, conservée à la Bibliothèque nationale de France, ainsi que par les *Hommages à Louis Veillot...* publiés après sa mort par son frère Eugène. Dans deux pays surtout, cette influence semble avoir été assez importante dans certains milieux catholiques : l'Italie et l'Espagne.

qualifier, dans une formule qui marqua les contemporains, de « grande institution catholique »⁸⁹.

Arthur Hérison,
université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

⁸⁹ Cité dans J. Maurain, *La politique ecclésiastique du Second Empire, de 1852 à 1869*, Paris, 1930 (Bibl. d'histoire contemporaine), p. 174.